

LES INSTITUTS CARNOT ADOPTENT LEUR CHARTE DES BONNES PRATIQUES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les instituts Carnot, qui ont pour mission de répondre aux besoins d'innovation des entreprises afin de contribuer à dynamiser leur activité et soutenir leur compétitivité, ont élaboré et adopté la [Charte des bonnes pratiques de Propriété Intellectuelle et de Transfert des Connaissances et de Technologies des instituts Carnot](#)

Dans le contexte actuel de la Recherche et dans un climat national plutôt étal, les vingt premiers instituts Carnot ont connu une progression de 22% en 2 ans de leur activité partenariale directe au profit des entreprises. Pour les treize instituts labellisés en 2007, la croissance est de 7% la première année. Ces premiers résultats confirment l'implication des 33 instituts Carnot pour le développement de la recherche en faveur des acteurs socio-économiques.

L'exploitation des résultats de recherche dans des conditions optimales demandant une conduite professionnalisée de leur diffusion vers le tissu économique, les instituts Carnot ont élaboré et adopté la [Charte des bonnes pratiques de Propriété Intellectuelle et de Transfert des Connaissances et de Technologies des instituts Carnot](#) (téléchargeable sur www.instituts-carnot.eu).

Cette charte précise les grands axes de leur politique de propriété intellectuelle et de transfert de connaissances et de technologies. Elle définit les grands principes régissant les collaborations et contrats de recherche des instituts Carnot avec leurs partenaires économiques, afin de garantir les conditions d'un partenariat durable.

En validant cette charte, les établissements de rattachement des 33 instituts Carnot affirment leur engagement pour le développement d'une recherche partenariale de qualité.

Cet engagement est un des points clefs associé au [label Carnot](#). Les instituts Carnot sont des structures de recherche qui mènent simultanément une politique volontariste en matière de recherche partenariale au profit du monde socioéconomique et des activités de recherche propres à renouveler leurs compétences scientifiques et technologiques.

A propos du réseau des instituts Carnot - www.instituts-carnot.eu

Créé en 2006, le réseau des instituts Carnot est constitué de 33 structures de recherche publique, les instituts Carnot, regroupant 12 800 professionnels de la recherche. Il a pour objectif de favoriser le développement de la recherche partenariale au profit des entreprises de tous les secteurs de l'économie, dans le cadre de relations partenariales pérennes et productives. L'Association des instituts Carnot (AiCarnot) a en charge l'animation du réseau.

Le réseau des instituts Carnot s'inscrit dans la politique de soutien de l'Etat au tissu économique national. Il a vocation à apporter aux entreprises des réponses en termes de ruptures technologiques et de résultats de recherche afin d'intégrer plus d'innovation dans leurs produits et services, gage de leur compétitivité.

Sa mission :

- Promouvoir et soutenir l'innovation et la recherche en s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires
- Favoriser les transferts de technologies et de compétences en direction des entreprises et des partenaires



CONTACT PRESSE Agence Cap&Cime

Emilie Gay - Tél. 01 44 50 57 22 – egay@capetcime.fr
Annabelle Ledoux - Tél. 01 55 35 07 72 – aledoux@capetcime.fr